

In Extenso

CENTRE SOCIO-CULTUREL PAUL GAUGUIN

*Association
Place de la Paix*

61 000 - ALENÇON

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES 2018

In Extenso Orne

**30 Rue d'Alençon
CONDE SUR SARTHE
BP 321
61009 ALENCON CEDEX**

In Extenso

CENTRE SOCIO-CULTUREL PAUL GAUGUIN

Association

Place de la Paix

61000 - ALENÇON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux Membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association du CENTRE SOCIO-CULTUREL PAUL GAUGUIN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association du CENTRE SOCIO-CULTUREL PAUL GAUGUIN à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre association comptabilise des subventions de fonctionnement, tel que décrit dans l'annexe des comptes annuels. Nous nous sommes assurés du rattachement des subventions d'exploitation perçues par l'association aux actions menées en 2018.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux Membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

ALENÇON, le 20 Juin 2019

Le commissaire aux comptes

IN EXTENSO ORNE



Sébastien LANDAIS

ANNEXE

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ASSOCIATION

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	4 964	4 234	730		730
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	12 139	11 595	544	1 412	- 868
Autres immobilisations corporelles	63 696	52 320	11 376	6 595	4 781
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	458		458	1 824	- 1 366
TOTAL (I)	81 257	68 150	13 108	9 830	3 278
STOCKS EN COURS					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes	125		125	2 387	- 2 262
Créances usagers et comptes rattachés	5 641		5 641	88 570	- 82 929
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux				1 566	- 1 566
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres	78 250		78 250	61 791	16 459
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	76 884		76 884	31 601	45 283
Charges constatées d'avance	1 208		1 208	725	483
TOTAL (II)	162 108		162 108	186 640	- 24 532
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	243 366	68 150	175 216	196 470	- 21 254

BILAN ASSOCIATION(SUITE)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise	136 654	127 754	8 900
. Ecart de réévaluation			
. Réserves	17 810	17 810	
. Report à nouveau	-51 014	-100 640	49 626
. Résultat de l'exercice	-18 830	49 625	- 68 455
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecart de réévaluation			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (commodat)			
TOTAL (I)	84 619	94 550	- 9 931
Provisions pour risques et charges	11 758	23 718	- 11 960
TOTAL (II)	11 758	23 718	- 11 960
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement			
. Sur autres ressources			
TOTAL (III)			
DETTES			
Emprunts et dettes assimilées		53	- 53
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés	20 924	28 633	- 7 709
Autres	57 914	49 516	8 398
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	78 839	78 202	637
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	175 216	196 470	- 21 254
ENGAGEMENTS REÇUS			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
ENGAGEMENTS DONNES			

COMPTES DE RESULTAT ASSOCIATION

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	123 847		123 847	83 113	40 734	49,01
Montants nets produits d'expl.	123 847		123 847	83 113	40 734	49,01
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			369 232	391 282	- 22 050	-5,64
Cotisations			3 252	2 653	599	22,58
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
Autres produits			1	304	- 303	-99,67
Reprise de provisions			13 058	3 830	9 228	240,94
Transfert de charges			65 427	63 678	1 749	2,75
Sous-total des autres produits d'exploitation			450 970	461 747	- 10 777	-2,33
Total des produits d'exploitation (I)			574 817	544 860	29 957	5,50
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (II)						
PRODUITS FINANCIERS						
De participations			5	24	- 19	-79,17
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés			0			
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)			5	24	- 19	-79,17
PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Sur opérations de gestion			28 174	25 546	2 628	10,29
Sur opérations en capital			1 366		1 366	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (IV)			29 540	25 546	3 994	15,63
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			604 362	570 430	33 932	5,95
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT			-18 830		- 18 830	N/S
TOTAL GENERAL			623 193	570 430	52 763	9,25

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation	%
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variations stocks de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats non stockés	21 935	23 715	- 1 780	-7,51
Services extérieurs	28 235	67 286	- 39 051	-58,04
Autres services extérieurs	94 579	70 039	24 540	35,04
Impôts, taxes et versements assimilés	8 882	5 066	3 816	75,33
Salaires et traitements	343 633	260 015	83 618	32,16
Charges sociales	101 992	80 712	21 280	26,37
Autres charges de personnels				
Subventions accordées par l'association				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	4 466	2 255	2 211	98,05
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations				
. Pour risques et charges : dotation aux provisions	1 097	5 287	- 4 190	-79,25
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
Autres charges	113	6 335	- 6 222	-98,22
Total des charges d'exploitation (I)	604 931	520 710	84 221	16,17
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Déficit transféré (II)				
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (III)				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion	16 895	95	16 800	N/S
Sur opérations en capital	1 366		1 366	N/S
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (IV)	18 261	95	18 166	N/S
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)				
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	623 193	520 805	102 388	19,66
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT		49 625	- 49 625	-100
TOTAL GENERAL	623 193	570 430	52 763	9,25
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN				
Produits				
. Bénévolat	21 235	21 643	- 408	-1,89
. Prestations en nature				
. Dons en nature				
Total	21 235	21 643	- 408	-1,89
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				

CENTRE SOCIAL PAUL GAUGUIN

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation	%
Personnel bénévole	21 235	21 643	- 408	-1,89
Total	21 235	21 643	- 408	-1,89

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

Sc

ANNEXES LEGALES 2019

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018 dont le total est de 175 215,94 € et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de -18 830,43 €, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes
- Tableau de variation des fonds associatifs
- Tableau de suivi des fonds dédiés
- Contributions volontaires
- Indemnité de départ à la retraite

Informations et commentaires sur :

- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques	de 2 à 3 ans
Matériels	de 3 à 5 ans
Matériels de transport	de 5 ans
Matériel de bureau et informatique	de 3 à 5 ans
Mobilier	de 5 ans

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 2014 homologué par arrêté du 8 septembre 2014,
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du commerce.

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles	3 857		1 108
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions	12 142		
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres installations, agencements, aménagements			
Matériel de transport	29 300		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	26 392		8 004
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	67 834		8 004
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	1 824		
TOTAL	1 824		
TOTAL GENERAL	73 515		9 112

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réev. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles			4 964	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels			12 139	
Autres installations, agencements, aménagements				
Matériel de transport			29 300	
Matériel de bureau, informatique, mobilier			34 396	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL			75 835	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		1 366	458	
TOTAL		1 366	458	
TOTAL GENERAL		1 366	81 257	

Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles	3 857	378		4 234
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	10 730	865		11 595
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport	23 414	1 300		24 714
Matériel de bureau, informatique, mobilier	25 683	1 923		27 606
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	59 828	4 088		63 915
TOTAL GENERAL	63 684	4 466		68 150

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles	378				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	865				
Installations générales, agencements divers					
Matériel de transport	1 300				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	1 923				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	4 088				
TOTAL GENERAL	4 466				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92 Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92 Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Pour renouvellement immobilisations Pour grosses réparations Pour charges sur congés payés Autres provisions	10 661	1 097		11 758
	13 058		13 058	
TOTAL Provisions	23 719	1 097	13 058	11 758
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations				
TOTAL GENERAL	23 719	1 097	13 058	11 758
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles		1 097	13 058	

Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e C.G.I..

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			458
Autres immobilisations financières	458		
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	5 641	5 641	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfiques			
- T.V.A			
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers	48 070	48 070	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	30 180	30 180	
Charges constatées d'avance	1 208	1 208	
TOTAL GENERAL	85 557	85 099	458
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	20 924	20 924		
Personnel et comptes rattachés	22 949	22 949		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	26 083	26 083		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfiques				
- T.V.A				
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	8 882	8 882		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	78 839	78 839		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	127 754	8 900		136 654
Ecart de réévaluations sans droit de reprise				
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Ecart de réévaluations avec droit de reprise				
Réserves	17 810			17 810
Report à nouveau	-100 639	49 625		-51 014
Résultat comptable de l'exercice antérieur	49 625		49 625	
Résultat comptable de l'exercice			18 830	-18 830
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
TOTAUX	94 550	58 525	68 455	84 620

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

Les subventions de fonctionnement sont comptabilisés dès la décision d'octroi et rattachés à l'exercice en fonction des dépenses réellement engagées par type d'action en 2018. Au 31/12/2018 aucun fond dédié n'a été comptabilisé dans les comptes.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Bénévolat :

L'association a bénéficié de 1 992 heures de travail non rémunérées dispensées par l'ensemble des bénévoles qui ont œuvré pour la réalisation de ses activités. Valorisée au coût du SMIC horaire chargé, cette contribution volontaire est évaluée à 21 235 € en 2018.

INDEMNITE DE DEPART A LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 11 758 €.

Cet engagement a été comptabilisé.

Le mode de calcul est indiqué ci-après :

- Taux d'actualisation : 0.71 %
- Départ volontaire à 65 ans
- Taux évolution des salaires : 1 %

Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances (dont avoirs à recevoir :)	74 923
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	74 923

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 311
Dettes fiscales et sociales	33 962
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	
TOTAL	41 273

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	1 208	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	1 208	

In Extenso

CENTRE SOCIO-CULTUREL PAUL GAUGUIN

Association

Place de la Paix

61000 - ALENÇON

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2018

Aux Membres de l'association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvert à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

ALENÇON, le 20 juin 2019
Le commissaire aux comptes
IN EXTENSO ORNE


Sébastien LANDAIS